

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4727^{1/}
18 février 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL,
EN DATE DU 18 FEVRIER 1961, CONCERNANT L'ARRESTATION
ET LA DEPORTATION DE PERSONNALITES POLITIQUES

1. Le présent rapport a pour objet une grave situation qui a pris naissance à Léopoldville du fait de l'arrestation et de la déportation arbitraires d'un certain nombre de personnalités politiques par les autorités locales en violation des droits fondamentaux de l'homme, et a créé ainsi une atmosphère de crainte et d'appréhension qui risque d'avoir de graves conséquences.
2. On se souviendra qu'il y a eu à Léopoldville et dans le reste du Congo une vague d'arrestations arbitraires de personnalités politiques et autres pendant les mois d'octobre et novembre 1960; un grand nombre des personnes arrêtées, mais non toutes, ont été remises en liberté par la suite. Depuis une semaine environ, les arrestations de personnalités politiques, sans notification de chef d'accusation, ont repris à Léopoldville et, fait particulièrement troublant, les personnes arrêtées sont déportées à Bakwanga, capitale de l'"Etat minier" du Kasai méridional, région qui ne se considère pas comme relevant des autorités de Léopoldville. Bien que les arrestations et les déportations aient été opérées en secret, elles sont parvenues à la connaissance de l'ONUC à la suite de nombreuses plaintes et demandes d'amis et de parents inquiets, et ont donné lieu à des enquêtes approfondies. Le présent rapport traite de cas sur lesquels des renseignements précis ont été recueillis et ne peut être considéré comme complet ni comme définitif.

1/ Trois Annexes relatives à ce rapport seront publiées le 19 février 1961 sous forme d'additif au présent document.

3. On se souviendra que le 7 octobre 1960, M. Finant, Président du Gouvernement de la Province orientale, a été soudain arrêté par des éléments de l'ANC qui, le 10 octobre, ont arrêté de même le Commandant Fataki, officier commandant la gendarmerie de Stanleyville. Quelques jours plus tard, ces deux personnes ont été transférées à Léopoldville et enfermées dans la prison de Luzumu. Il est maintenant établi de façon à peu près certaine que, le 9 février 1961, un groupe de prisonniers a été transféré par air de Léopoldville à Bakwanga. Ce groupe, qui se composait de MM. Finant, Elengesa, Nzuzi, Lumbala et Yangara et du Commandant Fataki, était accompagné par M. Kazadi, alors Commissaire à la défense nationale, qui réside lui-même dans le Kasai méridional et est un collaborateur de M. Kalonji, Président de l'"Etat minier". Le 16 février 1961, M. Kamenga, Ministre de la santé du premier Gouvernement central de la République du Congo, qui avait été arrêté pour une raison inconnue, était de même déporté à Bakwanga, probablement sur l'ordre de M. Kazadi.
4. Malgré des tentatives répétées, il n'a pas été possible d'obtenir du Ministère de l'intérieur le nom des personnes arrêtées, les accusations portées contre elles ni les raisons de leur déportation, mais il est évident qu'elles professent des opinions politiques autres que celles des autorités de Léopoldville. M. Nzuzi était Président du Mouvement de jeunesse MNC (L), M. Lumbala était Secrétaire d'Etat dans le premier Gouvernement central congolais. Il y a lieu d'ajouter qu'autant que nous ayons pu nous en assurer, le dossier des personnes arrêtées n'a pas été remis au Procureur général qui, suivant le droit pénal et la procédure criminelle du Congo, est chargé d'établir les chefs d'accusation. Il semble en outre que les affiliations ethniques de bon nombre des personnes déportées sont contraires à celles de la population du Kasai méridional et de M. Kalonji lui-même, ce qui constitue un danger accru pour leur sécurité.
5. Selon des rumeurs persistantes, un grand nombre de déportés auraient été purement et simplement liquidés à leur arrivée à Bakwanga. MM. Finant et Fataki auraient été tués là à une date inconnue, et M. Lumbala aurait été assassiné le 14 février avec quelques autres personnes.

6. Du fait de difficultés évidentes - parmi lesquelles l'impossibilité d'obtenir aucun renseignement des autorités de Léopoldville ou de Bakwanga, - il n'a pas été possible de s'assurer du bien-fondé de ces rumeurs, mais les déportations connues sont une source de grave inquiétude étant donné le sort de MM. Lumumba, Okito et Mpolo qui avaient eux aussi été détenus comme prisonniers politiques par les autorités de Léopoldville et ont été tués au Katanga après y avoir été transférés le 17 janvier 1961.
7. On se rappellera que la Commission de conciliation a demandé à maintes reprises à avoir une entrevue avec M. Finant qui, avant d'être déporté le 9 février, était incarcéré à proximité, dans la prison de Luzumu. Malgré les promesses du Chef de l'Etat, la Commission n'a pu avoir d'entrevue avec M. Finant. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge ont, eux aussi, essayé récemment de voir M. Finant et d'autres personnes, mais là encore sans succès. Il y a lieu d'ajouter que M. Nendaka, Chef de la Sûreté, lorsque des représentants de l'ONUC sont entrés en rapport avec lui le 16 février, a nié de façon catégorique qu'il y eût aucun prisonnier politique à Léopoldville, alors même qu'il a été établi de façon concluante non seulement qu'il y avait à cette date de nombreux prisonniers politiques, mais aussi que les arrestations politiques se poursuivaient et que des déportations venaient d'avoir lieu.
8. Etant donné la grave situation causée par ces actes arbitraires, préjudiciables aux efforts de la Commission de conciliation et au retour à la vie normale dans le pays, le Représentant spécial a, le 16 février, adressé une lettre à ce sujet à M. Ileo, dans laquelle il attirait son attention sur ces faits, demandait d'urgence des renseignements concernant les arrestations et le sort des personnes arrêtées, soulignait la responsabilité des autorités de Léopoldville et offrait le concours des Nations Unies en vue de redonner à la population un sentiment de sécurité. Des mesures ont en outre été prises pour créer à Léopoldville une zone protégée par l'ONU, où les personnes menacées puissent chercher un asile temporaire. Le Représentant spécial a, le même jour, écrit à M. Kalonji pour avoir des renseignements sur les personnes déportées et pour demander que ces personnes soient traitées humainement, conformément aux règles du droit. Aucune réponse à ces communications n'a encore été reçue. Etant donné la grave inquiétude qui règne

à Léopoldville au sujet des violations des droits de l'homme qui ont eu lieu et des dangers auxquels sont exposés les déportés, le Représentant spécial croit de son devoir d'appeler l'attention du Secrétaire général sur la question.
